

Séance extraordinaire du 27 octobre 2008

À cette assemblée extraordinaire tenue le vingt septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille huit, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du conseil.

*Monsieur Clément Marcoux
Monsieur Clément Roy (absent)
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin
Madame Myriam Drouin*

Madame Nicole Thibodeau directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Dossier concernant « La Cache à Maxime »

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Carl Pelletier, ingénieur afin de donner des explications concernant les demandes de subventions et les projets de « La Cache à Maxime ».

Journée d'enregistrement

Une journée d'enregistrement s'est tenue lundi le 6 octobre 2008 à l'Hôtel de Ville, situé au 1070 route du Président-Kennedy, concernant le règlement numéro 233 et ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007, concernant une modification à la grille des usages et des normes (ajout d'un centre de santé). Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Drouin

2414-10-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement numéro 233 est approuvé considérant qu'aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement lors de la journée d'enregistrement tenue lundi le 27 octobre 2008.

Règlement numéro 232 (annulation)

*Règlement no. 232
Annulé*

Règlement numéro 232 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 (Développement de la Chaudière)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Drouin

2415-10-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'annulation du règlement numéro 232 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant le Développement de la Chaudière. La Municipalité est dans l'attente d'un nouveau plan de cadastre.

Règlement numéro 233

Règlement no. 233

Règlement numéro 233 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 198-2007. (Ajout d'un centre de santé) (La Cache à Maxime)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement de zonage numéro 198-2007 en date du 4 février 2008;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Clément Roy à la séance extraordinaire du 22 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yvan Leblond, maire a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT l'acceptation du 1^{er} projet de règlement en date du 22 septembre 2008;

CONSIDÉRANT l'acceptation du 2^e projet en date du 6 octobre 2008;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2416-10-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES PERMIS ET DES NORMES

La grille des usages permis et des normes faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 198-2007 est modifiée :

- *À l'égard de la colonne «REC 1», en ajoutant la note numéro 19 vis-à-vis la ligne «SERVICES – Personnel».*
- *La note 19 se définissant ainsi : Le seul usage de cette classe qui est autorisé est l'usage «Centre de santé»*

	REC 1	REC 2	REC 3	REC 4						
Produits électriques et électroniques										
Produits minéraux non métalliques										
Industrie de produits du pétrole et du charbon										
Industrie chimique										
Autres industries manufacturières										
TRANSPORT ET COMMUNICATION										
Infrastructure de transport										
Transport par véhicule moteur										
Communication, centre et réseaux										
Service public (Infrastructure)	√	√	√	√						
Éoliennes										
CULTURE, RÉCRÉATION, LOISIR										
Exposition d'objets culturels	√	√	√	√						
Assemblée publique	√	√	√	√						
Amusement	√	√	√	√						
Activité récréative	√	√	√	√						
Centre touristique et camp de groupes	√	√	√	√						
Parc	√	√	√	√						
Camping			√	√						
AGRICULTURE										
Agriculture	14	14	14	14						
Activité reliée à l'agriculture	13	13								
Exploitation forestière et services connexes	√	√	√	√						
Pêche, chasse, piégeage et activités connexes										
Exploitation et extraction de sable et gravier										
Exploitation et extraction de la pierre										

CONDITIONS D'IMPLANTATION	REC 1	REC 2	REC 3	REC 4						
Marge de recul avant (min) (mètres)	7,5	7,5	7,5	7,5						
Marge de recul latérale (min) (mètres)	2	2	2	2						
Marge de recul arrière (min) (mètres)	2	2	2	2						
Hauteur maximum (étages)	2	2	2	2						

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoption du règlement numéro 233, le 27 octobre 2008.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

Démission de Madame Jacinthe Breton

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de la part de Madame Jacinthe Breton pour l'entretien de la salle Multifonctionnelle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2417-10-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la démission de Madame Jacinthe Breton pour l'entretien de la salle Multifonctionnelle et que la Municipalité demande des soumissions pour le 3 novembre prochain.

Demande de la Municipalité de Sainte-Hénédine

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hénédine désire conclure une entente avec la Municipalité de Scott pour l'élargissement de la route Desjardins.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Drouin

2418-10-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott donne la délégation de pouvoir à la Municipalité de Sainte-Hénédine pour l'élargissement de la route Desjardins, selon l'entente avec le Ministère des Transports.

Demande de remboursement pour la 2^e tranche de la rue Gaudreau

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Scott a défrayé un montant de 16 528,23 \$ en date du 7 janvier 2008, pour les travaux d'asphaltage de la rue Gaudreau;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement pour la deuxième tranche des travaux de pavage de la rue Gaudreau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux

2419-10-08

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité défraie le paiement final au promoteur, Monsieur Simon Gaudreau au montant de sept mille quatre vingt trois et cinquante trois (7 083,53 \$) pour le remboursement des travaux de pavage de la rue Gaudreau.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par la conseillère Myriam Drouin à 20 :45 hres.

Yvan Leblond, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier